des Princes &c. Sept. 1757. 163 dation. Elle ordonne qu'on n'y recoive que ceux qui non-seulement se seront acquittés de leur devoir, mais qui auront trouvé le moyen de se distinguer par quelque action d'éclat, soit en donnant des conseils sages & utiles, soit en contribuant à leur exécution, dans des Batailles, dans des Combats & dans des Sièges, & par de bonnes dispositions, ou par des mouvemens faits à propos, en réparant le desordre, en détournant quelque danger eminent, en prêtant la main à propos, ou en fecourant d'autres Corps; le tout conformémen règles de l'Art-Militaire.

III. Pour donner un plus grand relief à l'C Sa Maj. l'Empereur a résolu d'y prendre la q de Grand-Maître, & d'en faire lui-même les fou-Crions.

IV. Tous Officiers des troupes Impériales & Royales, d'Infanterie, de Cavalerie, de Hussars, de troupes legères, d'Artillerie, de Mineus & du Geme, depuis le premier jusqu'au dernier grade, par conféquent les Enseignes y compris, peuvent aspirer à cet Ordre, sans distinction de Religion, de rang, ni de naissance, & sans égard à l'ancienneté du service. Les Officiers étrangers qui serviront en qualité de Volontaires dans les Atmées de Sa Majesté l'Impératrice, pourront auffi être admis dans cet Ordre, avec la restriction néanmoins, qu'ils n'auront aucun droit aux pensions qui y sont attachées. Personne d'ailleurs n'y sera reçu à moins d'être Officier.

V. L'Ordre sera divisé en 2 Classes, de Grands-Croix & de Chevaliers. Ceux qui se seront distingués par une action d'éclat seront mis au rang des Chevaliers. La grande Croix est réservée à ceux qui, joignant à une valeur distinguée, une conduite prudente, auront contribué particulièrement au succès

de quelque entreprise importante.

VI. Sa Majesté accorde 1500 florins de pension à un certain nombre de Grands-Croix, & 400, ou 200 florins de pension à un certain nombre de Chevaliers. Le nombre des pensions ne diminuera point celui des Membres de l'Ordre, & tous ceux qui en seront jugés dignes seront recus, selon la nature de leurs fervices, Grands-Croix, on Chevaliers. Loff-